

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

13 novembre 2020

**Rapport du jury des recrutements externe,
interne et examen professionnel
des architectes et urbanistes de l'État**

Session 2020

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES ET DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Membres du jury

Bruno Mengoli, président
architecte et urbaniste général de l'État

François Duval, vice-président
inspecteur général de l'administration du développement durable

Représentants du ministère de la culture :

Jean-François Delhay, architecte et urbaniste en chef de l'État

Emmanuelle Didier, architecte et urbaniste en chef de l'État et architecte des bâtiments de France

Marie-Agnès Férault, conservateur général du patrimoine

Isabelle Maréchal, inspectrice générale des affaires culturelles

Représentants du ministère de la transition écologique et solidaire :

Hubert Callier, architecte et urbaniste en chef de l'État

Sylvestre Delcambre, architecte et urbaniste en chef de l'État

Céline Guichard, architecte et urbaniste de l'État

Anne Guillabert, architecte et urbaniste général de l'État

Référence(s) intranet

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/>

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	5
2.2 - Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité.....	6
2.2.1 - Présentation de l'épreuve	6
2.2.2 - Présentation du sujet.....	6
2.2.3 - Recommandations aux candidats.....	7
2.2.4 - Bilan des notations.....	8
2.3 - Épreuve n° 2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition.....	9
2.3.2 - Présentation de l'épreuve.....	9
2.3.3 - Présentation du sujet.....	9
2.3.4 - Documents fournis.....	13
Critères d'appréciation.....	14
2.3.6 - Commentaires et recommandations aux candidats.....	15
2.3.7 - Bilan des notations.....	18
Épreuve écrite n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage.....	19
2.4 - Épreuve écrite n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage.....	20
2.4.1 - Présentation de l'épreuve.....	20
2.4.2 - Présentation du sujet.....	20
2.4.3 - Documents fournis.....	21
2.4.4 - Critères d'appréciation.....	21
2.4.5 - Commentaires et recommandations aux candidats.....	22
2.4.6 - Bilan des notations.....	23
2.5 - Épreuve écrite n°3 : option urbanisme-aménagement.....	23
2.5.1 - Présentation de l'épreuve.....	23
2.5.2 - Présentation du sujet.....	23
2.5.3 - Documents fournis.....	24
2.5.4 - Critères d'appréciation.....	24
2.5.5 - Commentaires et recommandations aux candidats.....	24
2.5.6 - Bilan des notations.....	26
2.6 - Bilan statistique des épreuves écrites.....	27
3 - ÉPREUVE ORALE.....	28
3.1 - Épreuve orale n°4 : entretien avec le jury.....	29
3.1.1 - Présentation de l'épreuve.....	29
3.1.2 - Commentaires et recommandations aux candidats.....	29
3.1.3 - Bilan des notations.....	30
4 - LES RÉSULTATS DU CONCOURS.....	31

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ouverture des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État (AUE) au titre de l'année 2020 a été autorisée par arrêté conjoint du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Culture, en date du 27 novembre 2019. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription a été fixée au 14 janvier 2020.

102 candidats se sont inscrits, 64 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (54 au concours externe, 6 au concours interne et 4 à l'examen professionnel) et 38 pour l'option urbanisme, aménagement (26 au concours externe, 8 au concours interne et 4 à l'examen professionnel).

La composition du jury a été fixée par arrêté en date du 12 février 2020. Il comporte 10 membres issus pour moitié du ministère de la transition écologique et solidaire et pour moitié du ministère de la culture, et un examinateur de langue anglaise. Il a été présidé cette année par un Inspecteur des Patrimoines

Par arrêté en date du 5 mars 2020, les deux ministères organisateurs ont fixé à 23 le nombre de places offertes aux concours, 17 dans l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (12 au titre du concours externe, 4 du concours interne et 1 de l'examen professionnel), et 6 dans l'option urbanisme, aménagement (4 au titre du concours externe, 1 du concours interne et 1 de l'examen professionnel).

Les épreuves écrites se sont déroulées les 10 et 11 mars 2020. 59 candidats se sont présentés à la première épreuve, 39 pour l'option patrimoine, (dont 36 au concours externe, 2 au concours interne et 1 à l'examen professionnel), et 20 pour l'option urbanisme, (dont 17 au concours externe, 2 au concours interne et 1 à l'examen professionnel).

Suite à la réunion d'admissibilité du 11 juin 2020, le jury a retenu les 20 candidats ayant obtenu 200 points ou plus, toutes épreuves confondues, 15 candidats dans l'option patrimoine, 5 candidats dans l'option urbanisme.

Les auditions des candidats se sont tenues du 30 juin au 2 juillet 2020 et la réunion d'admission en date du 2 juillet 2020 a conduit à retenir 19 lauréats au total, 15 pour l'option patrimoine, 4 pour l'option urbanisme.

2 - ÉPREUVES ÉCRITES

Chaque candidat avait trois épreuves d'admissibilité à passer, une épreuve d'expression écrite (dissertation), une épreuve écrite associant des éléments graphiques (analyse critique) et une épreuve graphique, spécifique à chacune des options. Les candidats de l'examen professionnel n'avaient pas à passer l'épreuve d'analyse critique de dossier.

Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité (coefficient 5).

Épreuve n°2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition (coefficient 5).

Épreuve n°3 : option patrimoine architectural, urbain et paysager (coefficient 10).

Épreuve n°3 : option urbanisme, aménagement (coefficient 10).

S'agissant des épreuves graphiques, les candidats pouvaient utiliser toutes les techniques de dessin de conception (schéma, croquis, code couleur, dessin à main levée, dessin géométrique simplifié ...) à condition que les propositions respectent les échelles demandées et permettent une bonne lisibilité du parti ou de la pertinence de la solution technique élaborée lorsqu'il s'agissait de l'épreuve architecturale de l'option patrimoine.

2.1 - Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité

2.1.1 - Présentation de l'épreuve

L'épreuve consistait à traiter une question de société liée à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace, en la resituant notamment dans l'histoire de la ville et de l'architecture. Elle avait pour objectif d'apprécier la culture des candidats sur les grands problèmes contemporains de société, leurs connaissances de l'histoire de la ville et de l'architecture et leur capacité à énoncer une problématique, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

2.1.2 - Présentation du sujet

Le sujet de la session était le suivant :

« Architecture et urbanisme : reflets ou facteurs de différenciations sociales ? »

Vous étiez vos propos à l'aide d'exemples du passé et d'aujourd'hui dans tout type de territoire en France ou à l'étranger.

Votre dissertation ne dépassera pas deux copies doubles, schémas et croquis ne sont pas autorisés. »

Commentaires

Le sujet faisait appel à des connaissances en matière d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, ainsi qu'à une réflexion personnelle sur les enjeux sociaux de ces deux disciplines et leurs interactions volontaires ou non sur les équilibres urbains et sur l'organisation sociétale.

Il offrait l'occasion aux candidats de dissertar sur plusieurs champs du sujet et leur donnait une chance équivalente selon leurs différentes formations et l'option choisie. La formulation suggérait un plan de nature à structurer le propos, qui a généralement été suivi, bien que parfois sous la forme d'un habillage plus ou moins habile d'un résumé d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme du point de vue considéré.

Si on note une copie entièrement blanche, il y a eu en 2020 moins de copies que les années précédentes visiblement inachevées, ou excessivement courtes, moins de candidats ayant à l'évidence trop peu ou pas préparé l'épreuve. De même, les copies désorganisées ou faisant succéder des blocs partiellement rédigés, séparés par des espaces vides sans lien les uns avec les autres, qui pouvaient être déplorés dans les deux années précédentes se réduisent cette année à deux ou trois unités.

Syntaxe et orthographe sont dans l'ensemble en amélioration par rapport aux deux années passées, moins d'une dizaine sont problématiques de ce point de vue.

La préparation de l'épreuve formelle semble avoir été améliorée.

Les correctrices ont effectué une double correction en aveugle de toutes les copies, directement sur la plateforme Viatique donnant accès aux copies numérisées, et ont procédé ensuite à une confrontation de leurs notes et appréciations copie par copie, avant de reporter enfin une note décidée d'un commun accord sur les listings Viatique.

Sur le fond :

Le sujet, volontairement formulé de façon générale, appelait les candidats à structurer une réflexion personnelle, même si un plan standard pouvait se dégager naturellement de l'énoncé du sujet.

La plupart des candidats ont pris le parti de reprendre la chronologie de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, en rattachant leur propos à la problématique du sujet de façon plus ou moins claire. Schématiquement, l'architecture a été présentée comme un simple "reflet" de différenciation sociale, l'urbanisme comme un "facteur" supplémentaire de différenciation plus récent, générant

des mouvements sociaux tels que ceux des "gilets jaunes", cités plus ou moins à propos dans la quasi-totalité des copies.

Certaines copies évoquent la différenciation sociale comme une donnée de fait, sur laquelle l'architecture et l'urbanisme n'ont que peu de prise et qui en évitant l'uniformisation des constructions et des structures urbaines peut comporter aussi des aspects positifs. Mais ce point de vue exprimé souvent de façon incidente a rarement servi à charpenter une réflexion personnelle problématique du sujet.

Le sujet ouvrait assez naturellement la possibilité de l'étendre aux politiques publiques visant à utiliser l'architecture et l'urbanisme comme moyen de réduction des inégalités sociales, en appréciant leurs succès et leurs échecs. Bien peu de candidats ont ouvert le sujet à cette dimension découlant pourtant très logiquement de la proposition de l'énoncé, et ce dernier volet a trop souvent été l'occasion de citer divers instruments et législations récents de revitalisation urbaine, sans toujours les relier à la problématique du sujet ni préciser le lien de cause à effet entre la politique publique citée et le résultat escompté

Les exemples historiques ou contemporains par lesquels les candidats étaient incités à étayer leurs propos ont été relativement peu nombreux dans l'ensemble, plus souvent centrés sur les exemples historiques classiques que sur des exemples contemporains français ou étrangers, plus rarement évoqués.

Il est notable cependant que pour un tiers environ les copies se réfèrent autant à des auteurs et ouvrages relatifs à l'architecture, à l'histoire de l'organisation sociale et urbaine, ou à ses effets contemporains en matière d'équilibre territorial, qu'à des exemples de terrain.

2.1.3 - Recommandations aux candidats

Les recommandations aux candidats sont de même nature que les années précédentes, les copies présentant les mêmes caractéristiques.

L'énoncé du sujet doit être lu attentivement, car il indique la plupart du temps un plan possible pour répondre aux questions posées. Ce qui devrait normalement éviter aux candidats des hors-sujets fréquents, certains pouvant concerner jusqu'à la réponse entière.

L'introduction et la conclusion de la copie sont déterminantes pour apprécier, d'une part la compréhension de l'énoncé et le cheminement prévu pour traiter le sujet, d'autre part la capacité à synthétiser et clore le raisonnement, le cas échéant en prenant nettement position.

L'annonce d'un plan et l'énumération de parties numérotées ne sont pas une condition suffisante pour une démonstration logique, organisée et claire. Certaines copies peuvent exposer un propos convaincant et bien articulé de manière très littéraire, alors que d'autres, d'apparence très structurée, n'aboutissent au final qu'à une succession de réponses juxtaposées les unes aux autres. L'annonce d'un plan et sa mise en évidence doivent mettre en valeur le déroulement logique d'une pensée documentée.

C'est pourquoi il est recommandé aux candidats de se tenir davantage informés de l'actualité en général, et plus particulièrement de celle des principaux débats, projets ou réalisations, et ceci dans l'ensemble des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'architecture. La capacité à pouvoir illustrer une idée ou une proposition par une référence pertinente témoigne à la fois d'un intérêt pour un sujet et pour l'actualité, et de l'aptitude à prendre en main de telles problématiques.

De la même manière, il est recommandé aux candidats d'avoir des connaissances en matière d'organisation administrative française, de politiques publiques relevant des métiers d'un AUE et de se renseigner sur son contexte de travail et ses modalités d'intervention.

Un concours se prépare.

La gestion du temps exigée pour les épreuves du concours n'est pas sans rapport avec la capacité à gérer des urgences et des délais dans la vie professionnelle d'un AUE. Ni l'urgence ni les délais ne peuvent excuser une langue incorrecte tant dans sa syntaxe que dans son orthographe.

Enfin veiller à ne pas signer sa copie, comme l'a fait un candidat cette année, ce qui rompt l'anonymat et est éliminatoire.

2.1.4 - Bilan des notations

La diversité des copies a conduit à étaler les notes de 0 à 18, de façon homogène entre les deux filières, et les 59 notes se répartissent ainsi :

- 3 copies notées entre 15 et 18,
- 19 notées de 11 à 15
- 17 notées de 5 à 10,
- 20 notes éliminatoires inférieures à 5

Bilan de l'épreuve 1 dissertation	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	13	6	1	0	0	0	20
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	10	6	1	0	0	0	17
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	11	5	0	1	1	1	19
Notes supérieures à 15/20	2	0	0	1	0	0	3
Total	36	17	2	2	1	1	59

2.2 - Épreuve n° 2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition

2.2.1 - Présentation de l'épreuve

L'épreuve consistait, à partir d'un projet d'architecture ou d'aménagement et dans une position institutionnelle donnée, à faire une analyse critique du projet et à présenter les corrections ou contre-propositions correspondantes. Elle avait pour objet de mesurer les connaissances architecturales, urbaines et paysagères des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse d'un projet et de ses enjeux dans un contexte institutionnel et juridique donné, leur jugement, la qualité de leur diagnostic, leur aptitude à expliquer et motiver leur point de vue.

2.2.2 - Présentation du sujet

Le sujet se situait sur la commune de Mende, ville préfecture de la Lozère, région Occitanie. Étendue sur moins de 40 km², avec près de 12 000 habitants, ce territoire d'une ville moyenne du

sud du Massif central telles Rodez, Millau, le Puy ou Aubenas présentait pour le sujet un potentiel riche et diversifié de problématiques d'aménagement urbain.

Son développement en fond de vallée en bordure du Lot, sa géologie et sa topographie particulières en marge nord du parc national des Cévennes, s'agrémentent d'une genèse historique et patrimoniale dense avec notamment un patrimoine médiéval exceptionnel comprenant la cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Privat classée monument historique depuis 1906.

Particulièrement attractive au sein des territoires ruraux lozériens, du fait de sa situation géographique centrale au cœur du département et de son statut de capitale administrative et économique, la ville de Mende connaît pourtant une situation de fort déséquilibre entre un périurbain sur-développé et un centre-ville historique en déprise.

Depuis les années 70, le développement périurbain de la commune de Mende n'a cessé de s'accroître : l'extension de l'urbanisation le long des réseaux routiers, la réalisation récente du viaduc de Rieucros, la multiplication de zones d'activités économiques et commerciales et la poursuite du développement d'habitat pavillonnaire sur les coteaux et le long du Lot ont produit un net déséquilibre entre périphérie et centre historique.

Comme le confirme le diagnostic réalisé dans le cadre du plan national « Action cœur de ville » (ACV), le centre-ville de Mende est dans une situation de déprise avérée conjuguant vacance commerciale et résidentielle, problématiques d'habitat insalubre et dégradation progressive du patrimoine urbain et architectural.

Les leviers potentiels de revitalisation du centre-bourg qui ont été identifiés dans cette convention sont :

- **l'habitat** avec la mise en œuvre d'une politique incitative face à la vacance de logements du centre-ville, où l'enjeu est de conserver un centre-ville vivant, doté d'une mixité fonctionnelle,
- **le commerce**, avec des actions concrètes pour réduire le taux de vacance en centre historique par un développement plus équilibré entre périurbain et centre-ville, des réflexions sur l'espace public et les complémentarités commerciales,
- **le patrimoine architectural et urbain** à valoriser comme levier de développement économique, touristique et de revitalisation du centre-ville,
- **l'environnement** et plus spécifiquement les berges du Lot et sa vallée à intégrer comme éléments structurants du projet pour concilier densité patrimoniale bâtie et identités paysagères, transition écologique et développement économique.

La problématique

Alors que deux projets sont présentés dans le cadre de la convention ACV, l'un sur la création d'un musée du Gévaudan au cœur du centre-ville de Mende, l'autre sur l'aménagement des berges du Lot, les candidats doivent en analyser la pertinence et la cohérence : d'une part au regard des ambitions portées par la commune dans le cadre du plan « Action cœur de ville », d'autre part au vu des enjeux portés par les politiques publiques en matière d'aménagement, d'habitat, d'environnement et de préservation du patrimoine. Il s'agit notamment de prendre en compte les déséquilibres entre périurbain et centre-ville.

L'énoncé du sujet

Le programme inscrit dans la convention ACV doit être validé par un comité de pilotage présidé par le Préfet, composé d'élus de la communauté de communes et de la ville de Mende, des

différents porteurs de projet publics et privés, d'institutionnels et investisseurs, de services instructeurs.

Les services déconcentrés de l'État, DDT et DRAC (UDAP, conseillers musées et architecture) qui contribuent à l'instruction des dossiers et à l'attribution des aides publiques sont convoqués par le Préfet à un comité technique, pour conclure sur les propositions de la maîtrise d'ouvrage. Il veut s'assurer de la consistance des projets, et garantir des réponses adaptées aux nombreux enjeux identifiés à l'issue des études financées par l'État, sur ce territoire qui a régulièrement et depuis de longues années fait l'objet de dispositifs d'aide conséquents. Les décisions de financement à rendre devront en effet composer entre deux orientations majeures susceptibles d'effets contradictoires : d'une part un principe d'aménagement pour la reconquête des berges du Lot associé à la requalification de voies radiales entre le centre-ville et les rives de la rivière et, d'autre part, la restructuration du Musée du Gévaudan, avec le réaménagement d'espaces publics en centre bourg.

Architecte Urbaniste de l'État dans l'un des services déconcentrés, vous êtes rapporteur de ce comité technique préparatoire à la validation des projets inscrits dans le programme ACV.

Le préfet attend, par une note qui vous est demandée, une présentation synthétique des projets, de leurs objectifs, en identifiant les priorités au regard des ambitions portées par les collectivités et des enjeux de l'État. Puis vous soumettrez des propositions de nature à prendre en compte les enjeux de l'État sur chacun des deux projets.

Celles-ci indiqueront les éléments de contenu, de méthode et d'outils, de phasage le cas échéant, et de gouvernance. Des schémas et croquis argumenteront leur pertinence et leur faisabilité.

Vous rédigerez une note limitée à deux copies doubles au maximum, croquis compris (les collages et les calques ne sont pas autorisés).

2.2.3 - Documents fournis

Annexe 1 - vues générales

Annexe 2 - extraits PLU PADD

Annexe 3 - caractéristiques patrimoniales

Annexe 4.- état existant

Annexe 5 - propositions d'aménagement

Annexe 6 - extraits études, SPR

Annexe 7- musée du Gévaudan.

2.2.4 - Critères d'appréciation

Les critères définis pour évaluer les réponses des candidats étaient structurés de la manière suivante :

- 1 : présentation générale, intégration des croquis/schémas et qualités rédactionnelles,
- 2 : capacité d'analyse et de hiérarchisation des enjeux d'une situation donnée,
- 3 : capacité à prendre une position et à l'argumenter de manière claire et cohérente.

Une attention particulière a été portée pour l'introduction et la conclusion, éléments structurants de la composition écrite, tout en s'assurant d'un développement clair du raisonnement, structuré suivant un plan composé de parties et de paragraphes.

Qualité et clarté de l'introduction :

- caractérisation du contexte,
- reformulation synthétique problématique / projet,
- indication du plan.

Pertinence et clarté de la conclusion :

- reformulation de la problématique,
- formulation d'un avis et déclinaison des suites,
- prise de recul, ouverture.

2.2.5 - Commentaires et recommandations aux candidats

Cette épreuve avait pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à s'emparer d'une problématique urbaine confrontant des politiques publiques à la fois environnementales, économiques, sociales, patrimoniales et culturelles à des échelles spatiales et temporelles différentes. Il s'agissait de mesurer la capacité des candidats à hiérarchiser les enjeux et à construire un argumentaire cohérent pour appuyer leurs propositions.

Sur l'ensemble des candidats, moins d'une dizaine ont traité la problématique dans sa globalité de l'échelle des grands paysages à celle de l'îlot urbain en mettant en évidence les interactions entre les différents enjeux : revitalisation du centre-ville, valorisation du patrimoine, lutte contre la vacance résidentielle et commerciale, valorisation et préservation de l'environnement, habitat, mobilité, développement économique, préservation du patrimoine.

Dans l'ensemble, il est constaté en majorité des difficultés sur l'aptitude au changement d'échelle, la capacité à identifier, traduire et enfin hiérarchiser les enjeux de l'État, pour conduire à une décision finale assumée. Ainsi, les réponses des candidats s'en tenaient à une juxtaposition de points d'analyses et de propositions sans proposer un raisonnement logique, articulé et argumenté.

La qualité de la mise en forme, la lisibilité de l'écriture et de la structure de la composition, l'insertion de croquis soignés sont des critères essentiels et révèlent l'attention au sujet, la clarté du propos et témoignent du respect adressé au correcteur. Le déchiffrement de copies illisibles, tachées (attention aux feutres qui traversent la copie papier), constellées de fautes d'orthographe et de syntaxe nuisent à la compréhension du fond.

L'introduction et la conclusion doivent appeler une attention particulière de la part du candidat : éléments structurants d'une composition écrite, ils permettent de poser de manière synthétique le contexte et la problématique, d'annoncer le plan, puis de clôturer un argumentaire étayé par des propositions finales claires et précises. Cette année, la méthode pour produire des introductions efficaces apparaît dans l'ensemble mieux cernée que les années précédentes, et invariablement toujours mieux appliquée que celle des conclusions, où l'on constate trop souvent le manque de préparation pour la rédiger (cela se voit aussi à la graphie bien moins soignée), effet direct du manque de temps consacré à ce paragraphe final, sensé laisser le correcteur sur une idée précise de la réponse donnée, résultante de la logique du raisonnement déployé.

L'absence partielle ou totale de ces paragraphes déstructure en effet l'ensemble de la note. De nombreuses copies témoignent de la difficulté des candidats à gérer leur temps tout au long de l'épreuve : une majorité des copies s'achève de manière abrupte ou lacunaire, générant incompréhension et frustration surtout lorsque l'argumentaire s'était révélé pertinent.

Si les candidats ont majoritairement rappelé le contexte de la commande du préfet de la Lozère - comité de pilotage « Action cœur de ville », analyse de deux orientations d'aménagement avec des propositions en accord avec les enjeux de l'État - nombreux sont ceux qui ont omis d'apporter des éléments de contexte spécifique à Mende : magnificence des grands paysages, présence structurante du Lot, polarité majeure au sein du territoire, patrimoine architectural et urbain remarquable, déprise économique du centre-ville et habitat insalubre... pourtant nécessaires à la construction de l'argumentaire pour analyser les différents projets.

Au-delà d'une description de ces derniers, il était attendu une analyse fine et surtout une capacité à élargir la focale pour identifier la manière dont ces projections pourraient s'articuler l'une avec l'autre sans se nuire. Une minorité de candidats ont su mettre en regard ces deux projets en identifiant les précautions à prendre, les ajustements nécessaires ou phasages à mettre en place. La majorité ont traité les propositions de manière indépendante, générant des conclusions peu pertinentes ou parfois simplistes, sans affiner la complémentarité des actions : validation des deux projets ou au contraire annulation d'un des projets.

Voici à titre d'exemple, des éléments pertinents identifiés dans certaines copies :

- bonne analyse de l'espace urbain et paysager,
- analyse critique des stratégies d'aménagement en cours au regard des enjeux de l'État et du contexte de Mende sur les volets commerciaux, infrastructures, développement de l'habitat,
- projet des berges : recommandation d'usage intéressante des espaces agricoles, limitation du programme d'habitat, prise en compte des risques, développement de l'agriculture urbaine, liens avec le centre-ville, proposition d'un phasage avec une priorisation d'aménagement du centre-ville,
- propositions pertinentes de l'échelle de l'îlot à l'échelle du bâti pour le musée de Mende : saisir l'opportunité de ce programme en cœur de ville pour agir sur l'espace public, l'habitat, les mobilités, le commerce et analyser les liens avec le reste de la ville et du paysage. À l'échelle architecturale, enrichissement du programme, révision de la position de l'entrée, réflexion sur l'interface bâti/espace public, prise en compte des perspectives sur le reste de la ville, réflexions sur les matériaux, réflexions sur la nature des interventions entre ajouts architecturaux et restauration de patrimoine, réflexions pertinentes sur la hiérarchie des valeurs patrimoniales, sur l'impact des enseignes ...
- propositions de mesures correctives ou compensatoires (écoquartier, orientation d'aménagement et de programmation / plan local d'urbanisme, plan de prévention des risques inondations) et mobilisation d'outils opérationnels (plan de sauvegarde et de mise en valeur, opération programmée d'amélioration de l'habitat, opération de revitalisation de territoire).

Les remarques qui suivent reprennent ce qui a été rapporté l'an passé sur la même épreuve et sont indiquées pour rappel.

Affirmer une position ne signifie pas tenir des propos tranchés voir militants dénués de tout argumentaire. Ainsi, certains candidats ont fondé leur argumentaire sur leur appréciation personnelle, sur des injonctions et données subjectives ou arbitraires. Le « tout patrimoine » a pu prendre parfois le pas, alors qu'une vision panoramique des enjeux d'aménagement de ce territoire, d'urbanisme, de qualité du cadre de vie, environnementaux, sociaux et sociétaux, économiques, culturels était attendue, assortie d'une hiérarchisation ou priorisation clairement posée.

Ce double écueil révèle la nécessité pour les candidats de se positionner plus clairement dans une posture associant responsabilité, objectivité et dialogue, avec une ambition non stéréotypée de recherche de l'intérêt général.

Ce dernier point révèle sans doute la méconnaissance de la réalité et de la diversité des missions d'un AUE quelle que soit la filière « aménagement » ou « patrimoine » : la capacité à définir un objectif, et à endosser la responsabilité d'une décision en tant qu'agent de l'État reste extrêmement timide. La préparation des candidats au concours devrait intégrer une projection dans des situations et thématiques plus en conformité avec les réalités des environnements professionnels, avec des modalités de travail réalistes, tirées de témoignages ou retours d'expériences sur des situations où les enjeux de l'État peuvent se confronter.

Par ailleurs, il importe de rappeler une évidence sur les attendus de cette épreuve d'analyse critique : « répondre à la question posée » ... Ceci suppose pour le candidat de montrer sa bonne compréhension de la problématique, d'identifier convenablement les acteurs et les enjeux de l'État, et enfin d'argumenter son propos de manière structurée, en associant prise de recul et pragmatisme, au regard de l'intérêt public.

Pour rappel, une méthodologie maîtrisée est attendue : construire le propos en annonçant la façon dont il va être présenté (introduction), déployer l'argumentation après une reformulation synthétique du contexte (différentes parties composées de plusieurs paragraphes), s'appuyant sur les données soigneusement sélectionnées du sujet, intégrer judicieusement des illustrations claires (et propres, composées sur la page) à visée analytique ou pédagogique (inutile de recopier un schéma tiré du sujet). Les arguments peuvent aussi se référer le cas échéant au contexte juridique, éventuellement à des expériences similaires (sans toutefois « étaler » ses connaissances).

Les différentes parties de l'analyse critique, composées de paragraphes organisés selon les idées se doivent d'être articulées, structurées selon un fil conducteur cohérent, aboutissant à la conclusion du propos, qui doit donc comporter la posture à adopter et formuler avec concision les moyens de mise en œuvre.

À l'instar des années précédentes, le jury a sanctionné les copies ne présentant pas de composition, ou exposant des réponses partielles, sans avoir cité l'essentiel des enjeux, tout comme l'absence d'illustrations au sein de la production écrite. Majoritairement, bien que l'énoncé soit une suggestion de plan, les copies se révèlent toujours variablement structurées du début à la fin. Néanmoins, lorsque les questionnements ont été identifiés, élaborés et retranscrits dans une réflexion étayée et concise, une notation moyenne a pu être donnée. Les notes maximales ont été attribuées lorsque les écrits répondaient clairement à l'énoncé du sujet, selon une analyse synthétique et cohérente, ayant conduit à une proposition raisonnée au regard d'une posture de l'État, garante d'un équilibre objectif selon les différentes politiques publiques.

La majorité des candidats obtient donc encore cette année entre 8 et 12 sur 20. La mauvaise présentation des copies, l'illisibilité de l'écriture, les corps de texte compacts et brouillons illustrent une pratique de moins en moins exercée des textes manuscrits. L'abandon de la pratique manuelle du dessin ou du schéma se constate plus encore chaque année. Pour en revenir à l'écrit, l'orthographe, la grammaire et la syntaxe devraient constituer le strict minimum des rendus pour cette épreuve, qui permet d'évaluer les compétences rédactionnelles, la capacité d'expression écrite, d'organisation du propos.

En synthèse, d'autres remarques tirées de rapports précédents restent toujours valables cette année : *« Très maîtrisé au début de la copie, le fil conducteur du propos se perd souvent au fil des paragraphes ... La copie se termine visiblement dans l'urgence. Trop rares ont été les candidats à anticiper pour intégrer des illustrations pertinentes, ce qui pose question sur les capacités de mobilité de pensée, notamment entre les écrits et les visuels, entre l'analyse théorique et pragmatique, ou entre les projections spatiales et temporelles ».*

2.2.6 - Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 2 analyse critique d'un dossier	Externe		Interne		Examen Professionnel ¹		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	6	1	1	0	0	0	8
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	12	7	0	0	0	0	19
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	17	8	0	2	0	0	27
Notes supérieures à 15/20	1	0	1	0	0	0	2
Total	36	16	2	2	0	0	56

1 Les candidats à l'examen professionnel ne passaient pas cette épreuve.

2.3 - Épreuve écrite n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage

2.3.1 - Présentation de l'épreuve

Cette épreuve à option se décomposait en deux exercices.

L'exercice 1 consistait, à partir d'un historique, d'un rapport de présentation et d'un programme de création d'un édifice en espace protégé, à montrer l'intérêt patrimonial du site, faire des propositions graphiques en fonction du programme pour sa valorisation et sa sauvegarde.

Cette épreuve visait à vérifier la capacité des candidats à appréhender, analyser et comprendre un site, ainsi qu'à faire des propositions adaptées au contexte architectural, urbain et paysager.

L'exercice 2 concernait la sécurisation et la stabilisation d'un monument suite à un sinistre ce qui constitue une situation professionnelle à laquelle le futur architecte des bâtiments de France pourra être confronté.

2.3.2 - Présentation du sujet

Le sujet de l'exercice 1 portait sur un projet d'aménagement et de mise en valeur d'un espace patrimonial à Montbard avec construction d'un musée pour la présentation de l'histoire de la sidérurgie en Bourgogne. Le projet devait s'implanter sur la place du 11-Novembre, limitrophe du parc de Buffon et en surplomb de « la placette » de la rue du Paradis et de la ville ancienne.

Le projet devait permettre en outre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) afin de relier la « placette » de la rue du Paradis et la place 11-Novembre et assurer ainsi un parcours aisé depuis le musée Buffon, via l'église Sainte-Urse et le parc jusqu'au cabinet de travail de Buffon.

La construction d'un musée devait répondre à un programme comprenant notamment trois salles d'exposition, chacune dédiée à une période - médiévale, préindustrielle, industrielle (300 m², 200 m² et 150 m²); ces salles devaient pouvoir bénéficier d'un éclairage naturel maximum mais également pouvoir être occultées afin de recevoir des scénographies lumineuses et des présentations vidéo. Le musée devait recevoir également un accueil-boutique (90 m²), une cafétéria (40 m²), un espace de conférence (50 m²), des commodités, des bureaux, des réserves (270 m²).

La proposition devait présenter sur un calque 50 x 65 cm :

- un plan d'aménagement sur l'ensemble du terrain alloué au projet délimité sur le document « Fond cadastral pour l'emprise du programme ». Le rendu attendu devait comprendre un plan général au 1/200^e ainsi qu'une coupe générale ouest-est significative au 1/200^e,
- un projet d'implantation et d'aménagement du musée dans les limites de l'emprise figurée en pointillé rouge sur le plan cadastral. Le rendu devait comporter : une perspective du projet, le(s) plan(s) au 1/200^e du ou des différent(s) niveau(x), une façade significative au 1/100^e, une coupe nord sud au 1/200^e avec notamment l'intégration de la construction dans le terrain ainsi que toute vue au choix du candidat pour expliciter son parti.

L'exercice 2 de sécurisation et de stabilisation portait sur la tour de l'Aubespain située sur le promontoire rocheux du parc de Buffon. La salle du dernier niveau (parois, voûtes et sols) a subi des désordres inquiétants à la suite d'une explosion d'une bonbonne de gaz et d'un incendie lors de travaux de restauration. Il s'agissait de proposer les mesures de mise en sécurité appropriées ainsi que les dispositifs à mettre en œuvre pour éviter l'aggravation de la situation.

Le rendu pour l'exercice 2 devait comporter sur un calque 50 x 65 cm :

- un plan, une élévation, une coupe, au 1/100^e des éléments de stabilisation proposés dans le contexte de la tour et de son environnement ;
- un plan au 1/50^e sur les éléments de stabilisation proposés ;
- un détail d'élévation au 1/50^e significatif pour chaque type d'éléments de stabilisation proposés ;

- une coupe au 1/50^e significative sur les éléments de stabilisation proposés ;
- des schémas ou dessins explicatifs à la libre appréciation du candidat.

Les différents plans et coupes pouvaient être, le cas échéant, complétés par des dessins et des schémas explicatifs légendés ; les détails devaient faire apparaître les points cruciaux afin que les ouvrages mis en œuvre puissent faire l'objet de mesures de réglage ou d'ajustements ; le dispositif devait être en mesure de perdurer au moins une dizaine d'années. Les informations produites devaient être suffisamment précises pour qu'une entreprise, non-sachant dans la construction des ouvrages proposés, puisse être clairement cadrée dans sa mission de réalisation.

Le candidat pouvait proposer des compléments d'investigations particuliers afin de permettre aux personnes qui auraient à entreprendre la restauration définitive de cibler les points devant faire l'objet de travaux.

2.3.3 - Documents fournis

Les documents remis aux candidats étaient les suivants :

Un dossier d'énoncé du sujet de 36 pages format A3, comprenant l'exposé du contexte urbain illustré de données relatives à l'histoire du site, aux documents de planification le concernant, de l'iconographie ancienne, des vues aériennes et vues actuelles, des plans et coupes (cadastre, occupation du sol, hauteur des bâtiments, disponibilités foncières) à plusieurs échelles et les éléments du programme.

Pour l'exercice de sécurisation et de stabilisation de la tour de l'Aubespain : plans, coupes, élévation, 1/100^e et 1/50^e, photos avant sinistre.

2.3.4 - Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation définis pour évaluer les réponses des candidats ont été les suivants :

pour le projet d'aménagement :

- la réponse au programme : accessibilité depuis la ville, logique de la distribution, fonctionnalité, éclairage naturel ;
- l'intégration au site : « exploitation » des dénivelés, parti d'aménagement de la place du 11-Novembre ;
- la capacité de conception de l'architecte, l'expression architecturale ;
- la présentation générale : éléments d'information, clarté de la mise en page, maîtrise des échelles de représentation, notamment leur cohérence et complémentarité, qualité graphique des dessins et lisibilité du rendu.

pour la sécurisation et stabilisation d'un monument :

- la capacité à définir et mettre en œuvre les mesures d'urgence ;
- la pertinence des interventions proposées ;
- la pertinence et clarté de la représentation graphique.

2.3.5 - Commentaires et recommandations aux candidats

Pour le projet d'aménagement et de mise en valeur d'un espace patrimonial avec construction d'un musée, la plupart des candidats ont su exploiter les contraintes du site très escarpé en proposant un bâtiment étagé avec accès, notamment pour les PMR, depuis la rue de Paradis et la ville ancienne. Cependant, la relation visuelle à la ville n'a pas toujours été prise en compte. Concernant les aménagements extérieurs, la plupart des rendus ont conservé le double alignement de tilleuls de la place du 11-Novembre devant l'église Sainte-Orse et l'ont parfois complété avec d'autres plantations et/ou espaces végétalisés. Mais une seule copie a intégré la construction du musée dans le circuit « maison de Buffon dans la ville ancienne, cabinet de Buffon dans le parc ». L'expression architecturale est très souvent illisible, sans précision des matériaux.

Peut-on imputer la faiblesse de l'expression graphique au manque de pratique du dessin à main levée et au développement des outils informatiques ? Le gabarit du musée a, dans la majorité des propositions, respecté la volumétrie de l'église Sainte-Urse au faîtage de la toiture de la nef. Les vues perspectives sont cependant parfois biaisées dans leur échelle qui minimisent l'impact visuel du nouveau bâtiment.

Au regard des critères énoncés ci-dessus, il résulte des travaux des correcteurs une analyse en trois groupes de copies : Un premier groupe, noté sous la barre de 5 car la proposition est inaboutie, inintelligible, ou irréaliste ; un second groupe, noté entre 5 et 9,5 qui présente des propositions malhabiles en termes de fonctionnalité ; enfin, un troisième groupe noté entre 10 et 15 où les candidats ont formulé des propositions pertinentes au regard des contraintes du site, de la prise en compte du programme, de la fonctionnalité, de l'expression architecturale ainsi que de la maîtrise des échelles.

Pour la partie projet d'intervention en immobilisation, les difficultés rencontrées sont relatives à un manque d'appréhension globale des désordres et de l'ampleur objective des dégradations qui pouvaient en résulter :

- méconnaissance des solutions efficaces et durables d'étaisements dans le temps (durée minimale de 10 ans) pour immobiliser un édifice ; les réponses apportées sont la plupart du temps «disproportionnées», alors que les solutions les plus justes ne sont mises en œuvre que par une minorité de candidats,
- méconnaissance technique des solutions dans leurs détails afin qu'une entreprise, pas nécessairement spécialisée, puisse les réaliser,
- incompréhension des pathologies qui venaient du sous-sol avec un poinçonnement au niveau des fondations, ce qui impliquait, non seulement d'immobiliser la construction, mais aussi d'en reprendre les charges en les répartissant sur une plus grande surface au sol.

Ainsi ont souvent été mises en œuvre des solutions :

- inappropriées ou irréalistes, avec par exemple la mise en place de contrefiches géantes dont souvent les éléments (bastaing et pièces de bois) n'étaient d'ailleurs pas à l'échelle dans leur module constitutif de base ;
- extrêmes, avec par exemple une mise sur cintres systématique de tous les niveaux ;
- insuffisantes, avec par exemple des frettages qui ne reprenaient pas suffisamment les zones impactées par les fissurations, qu'il s'agisse des parties visibles ou non, mais que l'on pouvait alors déduire de la direction prise par les lignes de rupture.

Par ailleurs les candidats avaient presque systématiquement une méconnaissance dans la réalisation détaillée des ouvrages. Trop fréquemment ont été omis les détails devant faire apparaître les points cruciaux afin que les ouvrages mis en œuvre puissent faire l'objet de mesures de réglages liminaires puis d'ajustements ; il était par ailleurs demandé un niveau de précision, que devaient procurer les croquis et schémas, pour qu'une entreprise « non-sachant » dans la construction des ouvrages puisse être clairement cadrée dans sa mission de réalisation.

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve de l'option patrimoine architectural, urbain et paysager telle qu'elle est décrite dans le règlement du concours, il est nécessaire d'acquérir des bases élémentaires en matière de diagnostic patrimonial, de techniques d'intervention sur les monuments anciens, et de références de réutilisation d'édifices patrimoniaux. Se constituer un référentiel de réutilisations et de restaurations d'édifices patrimoniaux, représente, tout comme une expérience professionnelle ou pratique dans ces domaines, un atout incontestable.

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve de l'option patrimoine architectural, urbain et paysager telle qu'elle est décrite dans le règlement du concours, il est nécessaire d'acquérir des bases élémentaires en matière de diagnostic patrimonial, de techniques d'intervention sur les monuments anciens, et de références de réutilisation d'édifices patrimoniaux. Se constituer un référentiel de réutilisations et de restaurations d'édifices patrimoniaux, représente, tout comme une expérience professionnelle ou pratique dans ces domaines, un atout incontestable.

2.3.6 - Bilan des notations

38 candidats ont remis leurs planches mais dont deux sont des copies blanches.

Les notes s'échelonnent de 1 à 15/20.

	Exa pro	interne	externe	total
Notes < 5	1	1	5	7
5 ≤ notes < 10	0	1	13	14
10 ≤ notes	0	0	17	17
Total	1	2	35	38

2.4 - Épreuve écrite n°3 : option urbanisme-aménagement

2.4.1 - Présentation de l'épreuve

L'épreuve consistait à établir une proposition d'aménagement d'un territoire à urbaniser à partir d'un contexte et d'un programme d'opération donnés. Les grandes orientations du projet devaient être exprimées et explicitées à partir du diagnostic de ce territoire, en précisant les conditions de réalisation du programme, au moyen de supports graphiques et écrits.

Cette épreuve visait à vérifier la capacité des candidats à analyser un territoire dans son contexte économique et social, à comprendre une commande, à appréhender les enjeux et enfin à établir une proposition d'aménagement dans sa dimension opérationnelle.

2.4.2 - Présentation du sujet

Le sujet se situait sur l'île Lacroix à Rouen, entre la rive gauche sur laquelle est prévue la réalisation d'une nouvelle gare ferroviaire et la rive droite qui comprend le centre historique de la ville.

Le projet urbain attendu visait à redonner une dynamique urbaine à cette île au centre de l'agglomération rouennaise. Le programme d'opération donné dans l'énoncé regroupait des équipements d'agglomération, des programmes immobiliers de bureaux et de logements, ainsi que des équipements nécessaires à la qualité de vie des habitants du quartier. La valorisation paysagère de l'île constituait un élément fort du programme qui proposait de travailler sur le concept d'une "île parc" reliée aux deux rives de la Seine par une nouvelle passerelle, réservée aux modes doux, destinée à faciliter son intégration urbaine et sa desserte. Il s'agissait aussi de réduire, autant que possible, la coupure constituée par une voie rapide traversant, en ouvrage, l'île en son milieu.

La restitution du travail demandé aux candidats était attendue sous forme de deux planches de calque format raisin (50 x 65 cm) :

- l'une à l'échelle du 1 / 4 000^e qui devait traiter de l'articulation urbaine de l'île avec les rives droite et gauche de la ville, du positionnement des grands éléments du programme, du système de desserte viaire et de stationnement en ouvrage, de la trame verte paysagère,
- l'autre à l'échelle du 1 / 1 500^e destinée à représenter en plan masse le parti d'aménagement illustré de coupes, perspectives cavalières et croquis d'ambiance et indiquant le nombre de niveaux et la surface utile de chaque bâtiment, ainsi que le nombre de places de stationnement pour les parkings en ouvrage dont les accès devaient être repérés.

2.4.3 - Documents fournis

Les documents remis aux candidats étaient les suivants :

- une note d'énoncé du sujet de 22 pages format A3, comprenant l'exposé du contexte urbain illustré de données relatives à l'histoire du site, aux documents de planification le concernant,

- des photos, des plans (occupation du sol, hauteur des bâtiments, disponibilités foncières) et les éléments du programme,
- une photo aérienne au 1 / 4 000^e,
 - un fonds de plan parcellaire reporté sur photo aérienne au 1 / 1 500^e.

2.4.4 - Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation des réponses des candidats ont été les suivants :

- la problématique : compréhension de la problématique, du contexte urbain, expression des enjeux,
- le programme : respect du programme proposé dans l'énoncé du sujet, pertinence de la combinaison et de l'articulation de ses éléments,
- la composition urbaine : cohérence avec la problématique et les enjeux, qualité du parti d'aménagement et de sa représentation, fonctionnalité de la proposition,
- la structure du raisonnement et des éléments d'information produits : cohérence du propos, clarté de la mise en page au service du raisonnement, maîtrise des échelles de représentation, notamment leurs cohérence et complémentarité.

2.4.5 - Commentaires et recommandations aux candidats

Le sujet d'une opération de reconquête urbaine d'un quartier insulaire et isolé, dont la situation est restée pratiquement inchangée depuis trente ans, n'a été maîtrisé que par une minorité des candidats.

Le sujet était pourtant représentatif des problématiques classiques de cette épreuve. Il a permis de distinguer les qualités fondamentales des candidats au concours de recrutement des architectes urbanistes de l'État : savoir lire un document de synthèse présentant un territoire et ses enjeux, prendre parti sur les axes de projet répondant aux enjeux, restituer le lien entre la compréhension du contexte et les fondements de ses propositions, dimensionner de façon réaliste un projet urbain et, enfin, le représenter graphiquement et justifier ses intentions.

Concernant la problématique, l'appropriation de certains enjeux était notamment attendue des candidats, en particulier les questions :

- d'intégration à la métropole,
- de couture urbaine entre le quartier de la gare sur la rive gauche de la Seine, et le centre historique de Rouen sur la rive droite,
- de dynamisation de la vie de quartier et de densification de son cadre bâti,
- de valorisation de la Seine pour les habitants du quartier et de la métropole de Rouen,
- de qualité du cadre de vie.

Ces enjeux, explicitement présentés dans l'énoncé du sujet, ont rarement été tous appréhendés par les candidats, mais ont été néanmoins repérés par certains d'entre eux, sans que les axes du projet n'y apportent de réponse, alors même que savoir lire un document de cadrage et se l'approprier pour répondre à une commande est une compétence attendue indispensable.

Les éléments de programme proposés dans l'énoncé ont été beaucoup trop souvent abordés de façon approximative, voire parfois totalement ignorés. L'absence de prise en compte des éléments de cadrage a logiquement été sanctionnée dans la notation. La mise en projet d'un programme demande que soient également maîtrisées des notions de construction et de confort d'usages : épaisseur d'un bâtiment d'habitation, prospects admissibles entre façades, ratio de places de stationnement et fonctionnement d'un parking ...

Concernant la composition urbaine, il était attendu que celle-ci fasse sens avec les enjeux présentés, que la combinaison des fonctions et la composition des espaces publics soient en lien avec leurs usages, que les espaces urbains soient structurés, que le traitement de la coupure de la voie rapide soit maîtrisé, et que les propositions abordent les formes d'îlots et/ou les formes bâties.

Concernant la structure du raisonnement et des éléments d'information, les correcteurs ont été attentifs :

- à la cohérence du propos, depuis la compréhension des enjeux jusqu'aux propositions formalisées dans le plan d'aménagement,
- à la prise en compte des spécificités des différentes échelles et à leur complémentarité,
- ainsi qu'à la lisibilité des représentations.

Globalement, les candidats ont montré des qualités différentes. Leurs propositions ont rarement couvert l'ensemble des critères attendus alors que la qualité de certaines planches graphiques auraient pu aisément progresser si les candidats avaient fait une lecture plus attentive de l'énoncé et une traduction plus rigoureuse du programme dans leurs propositions.

Il résulte des travaux des correcteurs une analyse en trois groupes de copies.

Un premier groupe de planches graphiques, noté sous la barre de 5, qui ne formule pas de proposition intelligible ou fondée sur l'énoncé du sujet.

Un second groupe de planches, notées entre 5 et 9,5 qui présente des intentions de projet inabouties, parfois contradictoires entre les échelles de représentation ou encore des incohérences entre l'expression spatiale et l'intention annoncée. Malgré une volonté manifeste de couvrir un champ large d'expressions graphiques, schémas, coupes, plans de composition, titres et légendes, certaines des représentations, vides de sens, ont interrogé les correcteurs : pourquoi, par exemple, mettre une coupe si on n'a pas d'idée de ce qu'on cherche à expliquer à travers celle-ci ?

Beaucoup de ces candidats, en l'absence de représentation du contexte à une échelle pertinente et de mise en situation de leurs intentions et au regard de leur faible prise en compte du programme donné dans l'énoncé, n'ont pas démontré leur aptitude à se saisir d'un projet urbain. La cohérence des différentes représentations, la convergence des intentions, ont souvent été vainement recherchées par les correcteurs, bien que leur exigence ait été plus de l'ordre de la compatibilité que de la conformité.

En outre, le soin défaillant apporté à la représentation graphique et à la clarté de composition des planches questionne les correcteurs sur les compétences acquises par les candidats dans le cadre de leur formation initiale.

Enfin, dans un troisième groupe de copies, des candidats se sont appropriés le sujet et ont formulé des propositions pertinentes, suivant des partis pris très différents les uns des autres. Pour ces meilleures planches, les correcteurs ont valorisé la clarté des orientations du projet, la convergence entre les intentions exprimées et leur spatialisation, la cohérence de sens et la différenciation des éléments représentés aux différentes échelles, voire la structuration en plusieurs niveaux de lecture des propositions.

2.4.6 - Bilan des notations

Seuls 19 candidats ont remis leurs planches.

Les notes s'échelonnent de 2 à 13 / 20, avec une moyenne de 7,3/20.

	Exa pro	interne	externe	total
Notes < 5	1	1	4	6
5 ≤ notes < 10	0	1	6	7
10 ≤ notes	0	0	6	6
Total	1	2	16	19

2.5 - Bilan statistique des épreuves écrites

Le nombre des candidats s'étant inscrits pour passer le concours était de 64 pour la filière patrimoine et de 38 pour la filière urbanisme.

39 se sont présentés effectivement au concours pour la filière patrimoine et 20 pour la filière urbanisme.

	Nombre de postes	Patrimoine		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	12	36	14	38,90 %
Concours Interne	4	2	1	50,00 %
Examen Pro	1	1	0	0,00 %
Total	17	39	15	38,46 %

	Nombre de postes	Urbanisme		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	4	17	5	29,40 %
Concours Interne	1	2	0	0,00 %
Examen Pro	1	1	0	0,00 %
Total	6	20	5	25,00 %

Les résultats reflètent un niveau moyen des candidats ayant passé les épreuves écrites, sensiblement différent suivant les filières :

- pour la filière patrimoine sur 39 candidats présents, 15 ont été admissibles (38,46 %)
- pour la filière urbanisme sur 20 candidats présents, 5 ont été déclarés admissibles (25,00 %).

Dans les deux cas, le nombre de candidats admissibles est inférieur au nombre de postes ouverts dans chaque spécialité.

3 - ÉPREUVE ORALE

Les conditions du concours de la session 2020 ont été modifiées par la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19.

Si le déroulement des épreuves écrites a pu s'effectuer avant la période de confinement, la poursuite de la procédure a engagé l'adaptation des épreuves orales et des modalités de travail du jury permettant sa finalisation malgré les circonstances.

Les membres du jury ont ainsi expérimenté avec succès un travail collaboratif à distance de correction des épreuves écrites, consolidant ainsi les critères d'appréciation partagés selon un examen croisé des copies. De la même manière, une préparation accrue de la phase d'admission a été nécessaire par anticipation d'un prolongement du confinement et de possibles auditions à distance.

Les modalités classiques, selon lesquelles s'est engagée la session 2020 du concours, prévoyaient trois épreuves orales réparties entre une épreuve d'appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement (coefficient 6), un entretien avec le jury (coefficient 8), et une épreuve d'anglais (coefficient 2).

L'arrêté du 26 juin 2020 portant adaptation pour la session 2020 des épreuves d'admission des concours externes et internes de recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, a modifié le déroulé initial :

- les épreuves d'appréhension d'un dossier (épreuve n°4) et d'anglais (épreuve n°6) ont été supprimées.
- l'épreuve d'entretien avec le jury (d'une durée de 40mn) est devenue l'épreuve unique d'admission, dotée d'un coefficient porté à 16.

Les conditions sanitaires ont permis l'audition des candidats en présentiel, à l'exception d'une candidate en poste à l'ambassade de France en Jordanie pour laquelle l'organisation de l'épreuve en visioconférence a pu être effectuée.

L'ensemble du jury constitué pour la phase d'admission a pu participer à cette épreuve unique, tout en regrettant la suppression de l'épreuve d'appréciation d'un dossier. Celle-ci, par la mise en situation qu'elle engage, permet de juger des capacités d'analyse du candidat, de la solidité de son point de vue et de ses arguments, ainsi que sa capacité d'écoute et d'échange dans le cadre

d'un débat contradictoire. Cette dimension a pu parfois manquer d'autant que les membres ne disposaient pas des notes des épreuves écrites des candidats, porteuses d'informations dans ce cadre.

3.1 - Épreuve orale n°4 : entretien avec le jury

3.1.1 - Présentation de l'épreuve

L'entretien avec le jury visait à apprécier les motivations et les aptitudes du candidat à intégrer le corps des architectes et urbanistes de l'État dans un contexte professionnel diversifié, à mesurer son sens de l'intérêt général, à évaluer ses capacités d'organisation et de management, à tester son ouverture d'esprit, sa culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et du patrimoine et enfin à estimer ses facultés de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Outre les connaissances techniques acquises par les formations et l'expérience professionnelle du candidat, l'entretien était destiné à apprécier la cohérence de sa démarche au vu de son parcours, ainsi que ses aptitudes relationnelles permettant de s'insérer dans un collectif, une chaîne hiérarchique et à y assumer des responsabilités.

Le candidat disposait de dix minutes pour présenter son itinéraire de formation, ses compétences à travers la présentation de son profil et de son expérience, ses motivations et exposer la manière dont il peut se projeter dans des fonctions d'AUE. Cette présentation était suivie d'une demi-heure de questions et d'échanges avec les membres du jury destinée à approfondir les acquis de son expérience personnelle et professionnelle et sa compréhension des enjeux du métier d'AUE et des politiques publiques dans lesquelles s'inscrit son action.

3.1.2 - Commentaires et recommandations aux candidats

Profils des candidats admissibles

Les profils des candidats présentent un panel assez large dans lequel les deux filières se distinguent sensiblement.

Si la répartition hommes/femmes est équivalente en urbanisme avec 2 hommes et 3 femmes, elle est très différenciée en patrimoine avec 2 hommes et 13 femmes.

Les parcours des candidats sont variés par leurs formations au-delà du diplôme d'architecte et par la nature et la durée des expériences professionnelles.

Les candidats à la filière « patrimoine » présentent certaines caractéristiques notables.

- sur 15 candidats admissibles, 11 ont une formation post-diplôme d'architecte dont 7 diplômes de spécialisation et d'approfondissement dans le champ patrimoine ; une seule candidate est titulaire d'un doctorat,
- 9 candidats ont travaillé en unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sous contrat ou à l'occasion de stage, ou encore en tant qu'agent titulaire,
- 5 ont une expérience au sein d'une agence d'architecte en chef des monuments historiques,
- seuls 4 agents ont eu une expérience professionnelle en collectivité publique et 3 ont travaillé sous un statut libéral,
- environ 60 % des candidats sont situés dans la tranche des 30-40 ans.

Pour la filière « urbanisme », sur 5 candidats admissibles, les parcours apparaissent plus différenciés (probablement lié au faible nombre, lequel ne permet pas de faire émerger suffisamment de caractéristiques récurrentes) :

- 2 disposent de post-diplômes dans les matières de l'urbanisme et de l'aménagement,
- 2 ont un parcours professionnel au sein de collectivités territoriales,
- 2 ont pratiqué des activités d'enseignement,
- 1 a exercé en libéral,

- 1 a exercé au sein d'une société coopérative,
- 4/5 ont 40 ans ou plus.

Au bout du compte, ces caractéristiques ne sauraient permettre de discerner un profil idéal recherché à l'occasion du concours et qui garantirait le succès de celui qui en dispose. Pour autant, la récurrence d'expériences et de connaissances significatives dans un domaine qui souligne la cohérence du parcours et l'aboutissement logique de la candidature, constituent des atouts indéniables pour une appréciation favorable du jury.

Positionnement des AUE et les politiques publiques auxquelles ils concourent

Un certain nombre de candidats avaient pris le soin de rencontrer des AUE en postes, dont les fonctions étaient en lien avec la spécialité dans laquelle ils concouraient. À l'évidence, ces contacts ont conforté leur connaissance du positionnement des AUE et de la diversité des situations et des enjeux auxquels ils étaient confrontés.

Il paraît à ce titre, essentiel que les candidats disposent d'une connaissance des missions et du cadre d'action des services publics des collectivités territoriales et de l'État (en particulier ceux relevant des ministères de la culture, de la transition écologique et solidaire, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

Ainsi, la motivation pour le service public et le souci de l'intérêt général, à travers les missions de l'AUE, doivent constituer une part consistante du projet d'intégration au corps. La connaissance des politiques publiques dont relèvent ces missions, leurs enjeux dans l'actualité, constituent une part des échanges avec le jury, inégalement exploitée par les candidats. La prise de recul tout autant qu'une réflexion personnelle et informée du rôle de l'Etat sur ces questions sont attendues.

Aptitudes au management, capacité de jugement et de négociation

Assez peu de candidats avaient une pratique avérée du management d'équipes ou de projets. Le jury s'est donc employé à tester, en la matière, leurs convictions et leurs valeurs à partir de mises en situation destinées aussi à apprécier leur capacité de jugement, de réactivité et d'arbitrage.

Ces mises en situation visaient à mesurer leur compréhension des jeux d'acteurs dans un contexte professionnel et institutionnel donné.

Là encore, des échanges approfondis avec des AUE en postes, prépareraient sans doute ces candidats, assez éloignés des réalités managériales, à se forger des connaissances et des convictions en la matière et à en comprendre le sens. Ils mesureraient alors que le dialogue et l'écoute, s'ils sont bien sûr utiles, ne peuvent suffire à fonder un système de management qui doit faire toute sa part à la stratégie.

3.1.3 - Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 4 entretien avec le jury	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	2	2	1	0	0	0	5
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	10	1	0	0	0	0	11
Notes supérieures à 15/20	2	2	0	0	0	0	4
Total	14	5	1	0	0	0	20

4 - LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Le tableau ci après, rend compte du nombre de candidats admis à l'issue des notes finales après prise en compte des notes de l'écrit et de l'oral. Lequel ne peut évidemment pas dépasser le nombre total de postes ouverts par filière.

Pour la filière patrimoine, douze candidats sur la liste externe et un sur la liste interne ont pu être admis tandis que deux ont été placés sur liste complémentaire pour 16 postes ouverts en externe et interne.

Pour la filière urbanisme quatre candidats ont pu être admis et un inscrit sur liste complémentaire pour cinq postes ouverts en externe et interne.

Le poste en examen professionnel ouvert dans chaque filière n'a pas été pourvu.

	Patrimoine					
	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Concours Externe	12	54	36	14	12	2
Concours Interne	4	6	2	1	1	0
Exa Pro	1	4	1	0	0	0
Total	17	64	39	15	13	2

	Urbanisme					
	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Concours Externe	4	26	17	5	4	0
Concours Interne	1	8	2	0	0	0
Exa Pro	1	4	1	0	0	0
Total	6	38	20	5	4	0

